



ASA AVALLON AUTO SPORT CHALLENGE CONCURRENT 2024



Règlement

QUI ?

- Pour tout pilote (rallye moderne ou VHC, montagne ou slalom) ou copilote ayant sa licence 2024 prise à l'ASA Avallon Auto Sport et à jour de sa cotisation 2024.
- A condition qu'un autocollant avec le logo de l'ASA Avallon Auto Sport soit présent et visible de chaque côté de la voiture de course (portière ou aile avant/arrière) (1 pour le pilote, 1 pour le copilote) ou d'un sticker lettrage "ASA AVALLON AUTO SPORT" visible sur l'avant de la voiture, sinon les points vous seront retirés sans préavis.
Pour obtenir les autocollants, merci d'en faire la demande par mail à vincent.avallonautosport@gmail.com.
- Des contrôles seront faits tout au long de l'année. En cas de non-respect de ces consignes, les résultats seront annulés sans préavis.

DE QUELLE FAÇON ?

Il sera établi 3 challenges distincts : pilotes rallye (moderne et VHC), copilotes rallye (moderne et VHC) et pilotes montagne-slalom. L'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Challenge pilotes (rallye moderne, montagne-slalom) : les points seront basés sur la classe et le groupe,
- Challenge pilotes (rallye VHC) : les points seront basés sur le scratch,
- Challenge copilotes (rallye moderne) : les points seront basés sur la classe et le groupe,
- Challenge copilotes (rallye VHC) : les points seront basés sur le scratch.
- Nombre de partants : S'il y a moins de 3 partants dans la classe (rallye moderne, course de côte, slalom) ou scratch (rallye VHC) il ne sera attribué que la moitié des points. S'il y a moins de 5 partants dans le groupe (rallye moderne, course de côte, slalom) 1 point sera attribué au seul 1^{er}. Les points ne seront pas réduits si le pilote ou le copilote terminent dans les 10 premiers au classement général.

QUAND ?

C'est à vous de nous envoyer vos classements en respectant la date ci-dessous :

Avant le 21 novembre 2024

Nous ne tiendrons pas compte des résultats arrivés après la date ci-dessus, ceci pour éviter un énorme travail à la dernière minute et permettre l'affichage définitif sur notre site au 24 novembre 2024. Les résultats du 25 novembre au 31 décembre 2024 seront pris pour le challenge de l'année suivante.

Il est fortement conseillé d'envoyer vos résultats tout au long de la saison ... ça fait gagner du temps et ça permet de faire vivre le site de l'ASA ... et aussi de savoir où vous vous situez dans le classement !

COMMENT ?

Téléchargez depuis le site de l'ASA, www.avallon-auto-sport.com, la fiche à remplir afin d'inscrire vos résultats.

OÙ ?

Les résultats avec la fiche complétée, en respectant la date limite du 21 novembre 2024, devront être impérativement envoyé par mail :

- vincent.avallonautosport@gmail.com

QUOI ?

Le nombre de récompensés sera tributaire du nombre de classés par challenge, quel qu'il soit, selon le barème suivant :

Nombre de classés	Nombre de récompensés
de 1 à 5	3
de 6 à 8	5
de 9 à 12	7
au-delà de 13	10

Les prix par challenge sont uniquement à valoir sur la licence et/ou cotisation de l'année suivante reprise à l'ASA Avallon Auto Sport. Aucun paiement en numéraire ne sera établi.

Tous les challenges : pilote rallye, copilote rallye, montagne-slalom			
Place	Montant (à valoir sur le paiement de la licence 2025)	Place	Montant (à valoir sur le paiement de la licence 2025)
1 ^{er}	180 €	6 ^{ème}	70 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	60 €
3 ^{ème}	120 €	8 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	100 €	9 ^{ème}	40 €
5 ^{ème}	80 €	10 ^{ème}	20 €

MÉTHODE D'ATTRIBUTION DES POINTS

- Ne seront pris en compte que les résultats des 8 meilleures épreuves durant l'année civile 2023 (les finales ne sont pas comptabilisées).
- Les points seront attribués de la façon suivante :

2024	Tous les licenciés <u>partants</u> sur une épreuve			Pays Avallonnais	Ronde de Quarré	La Chappe-Tonnerre
	Ordre	Groupe *	Classe**			
	Classement de l'épreuve basé sur			Bonus en cas de participation au rallye du Pays Avallonnais 2024	Bonus en cas de participation à la ronde de Quarré 2024	Bonus en cas de participation à la CC de La Chappe-Tonnerre 2024
	(pilote et copilote rallye moderne, montagne, slalom)	(pilote et copilote rallye moderne, montagne, slalom)	(pilote et copilote VHC)			
1 ^{er}	3	12	15			
2 ^{ème}	2	11	13			
3 ^{ème}	1	10	11			
4 ^{ème}	-	9	9			
5 ^{ème}	-	8	8			
6 ^{ème}	-	7	7			
7 ^{ème}	-	6	6			
8 ^{ème}	-	5	5			
9 ^{ème}	-	4	4			
10 ^{ème}	-	3	3			
> 10 ^{ème} ou abandon	-	1	1			

(*) Si moins de 5 partants dans le groupe : attribution d'un point au 1er (sauf si 10 premiers au général).

(**) Si moins de 3 partants dans la classe ou scratch : attribution de la moitié des points (sauf si 10 premiers au général).

(***) Si moins de 3 partants au scratch : attribution de la moitié des points.

COEFFICIENTS

Type d'épreuve	Coefficient pour le challenge
régionale	1
nationale coeff. 3	1.5
nationale coeff. 4	2
championnat	2

BONUS

- Des bonus supplémentaires seront attribués de la façon suivante :
 - 20 points à tout concurrent ayant participé au rallye du Pays Avallonnais 2024.
 - 20 points à tout concurrent ayant participé à la ronde de Quarré les Tombes 2024.
 - 20 points à tout concurrent ayant participé à la course de côte de la Chappe-Tonnerre 2024.
- Ces points bonus ne seront ajoutés que sur 1 seul challenge, le plus avantageux pour le licencié.
- Ces points bonus ne seront ajoutés que si le membre envoie ses résultats avant la date limite.

REMISE DES PRIX

- Seuls les membres ayant renvoyé leurs résultats avant la date limite seront classés.
- Le résultat définitif sera connu le 24 novembre 2024 et la remise des prix aura lieu lors de l'assemblée générale le **30 novembre 2024**.
- En cas d'ex-æquo dans le classement final, le départage se fera en tenant compte du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc., acquises à la classe.
- Les prix ne sont pas cumulables. En cas de participation à plusieurs challenges, seul le prix le plus important sera remis.
- Les prix ne seront remis qu'aux personnes présentes lors de la cérémonie de remise des prix ou seront définitivement perdus et resteront la propriété de l'ASA, sauf cas de force majeure.
- Un prix attribué sur les épreuves 2024 et non utilisé lors de la saison 2025 (non reprise de licence, par exemple) sera définitivement perdu et restera la propriété de l'ASA.
- Les licences étant désormais prises en ligne, un chèque de remboursement vous parviendra rapidement une fois que la licence 2025 sera validée par l'A.S.A. et la F.F.S.A.

BONNE SAISON 2024